



CARMAT annonce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 2 juillet 2025 à l'ouverture des marchés

Paris, le 1^{er} juillet 2025 – 16h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, ainsi que la reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 2 juillet 2025 à l'ouverture des marchés.

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Le 30 juin 2025, CARMAT avait annoncé par voie de communiqué de presse procéder à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal des Affaires Economiques de Versailles (« le Tribunal »), et solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Au terme d'une audience qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2025, le Tribunal a effectivement décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

L'exploitation de la Société se poursuit pendant la période d'observation, conformément aux dispositions légales. CARMAT examinera durant cette période toutes les options lui permettant la poursuite de ses activités, notamment un plan de cession.

La Société confirme par ailleurs qu'elle s'efforcera de continuer à assurer le support des patients qui bénéficient actuellement du cœur artificiel Aeson®.

Des communiqués de presse seront publiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la Société, et de l'avancement de la procédure.

Reprise de cotation de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR)

La Société a demandé à Euronext de procéder à la reprise de cotation de l'action CARMAT à partir du 2 juillet 2025, à l'ouverture des marchés.

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement



hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/carmat).

•••

CARMAT

Stéphane Piat

Directeur général

Pascale d'Arbonneau

Directeur général adjoint

Directeur administratif et financier

Tél. : 01 39 45 64 50

contact@carmatsa.com

NewCap

Relations Presse

Nicolas Merigeau

Arthur Rouillé

Tél. : 01 44 71 94 98

carmat@newcap.eu

NewCap

Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky

Jérémy Digel

Tél: 01 44 71 94 92

carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que la Société CARMAT fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire (ouverte le 1^{er} juillet 2025) et présente un risque de défaillance très élevé y compris à très brève échéance. La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution et de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).